

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PREVOIR 20 MINUTES PAR DOSSIER

VALIDITÉ
MAJEUR : 15 ans
MINEUR : 10 ans

*La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier
L'enfant mineur doit être présent au dépôt mais pas au retrait*
Toutes les pièces demandées doivent être fournies en original

Il est demandé d'éditer **une pré-demande** sur l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr> ;
à défaut le CERFA sera complété en mairie

- photo d'identité**
Fournir 1 photo d'identité en couleur (de moins de trois mois, de face, tête nue, sans sourire)
(Format 35 x45 mm - norme ISO/IEC 19794 -5 : 2005)
- un justificatif de domicile FORMAT PAPIER** à vos nom et prénom de **moins d'un an (en original)**
 - o au choix : dernier avis d'imposition ou non imposition sur les revenus, facture « papier » récente EDF ou GDF ou eau, facture de téléphone, (y compris de téléphone mobile), contrat de location en cours de validité établi par une agence immobilière, attestation d'assurance logement (ces deux documents doivent faire apparaître la mention de domicile principal)
 - o **Si vous êtes hébergé** : joindre une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom.
- un justificatif de l'état civil (en original)**
 - o carte nationale d'identité ou passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport électronique, delphine (sans puce) valide ou périmé depuis moins de 2 ans
 - o **OU** un acte de naissance avec filiation (extrait ou copie) de **moins de trois mois**, délivré par la mairie de votre lieu de naissance.
- connaître de manière précise les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents.**
- un justificatif de nationalité française si besoin (en original)**

A FOURNIR EN PLUS

Pour une 1^{ère} demande

- un document officiel avec photo pour les personnes majeures** permettant de vous identifier
(Permis de conduire, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasser, carte d'identité ou passeport étrangers, titre de séjour...)

Pour un renouvellement

- l'ancienne carte nationale d'identité** (qui est à rendre au moment du retrait de la nouvelle carte)

Pour un remplacement pour perte ou vol

- la déclaration de perte ou de vol** de votre carte nationale d'identité
NB : toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales (art. 441-6 et 441-7 du code pénal)
- un document officiel avec photo** permettant de vous identifier sinon dernier avis d'imposition sur les revenus
- 25 euros en timbres fiscaux** à retirer au Trésor Public ou dans un bureau de tabac ou dématérialisés à l'adresse <https://timbres.impots.gouv.fr>

Pour une modification (changement d'adresse, changement d'état civil, erreur de l'administration, pages réservées aux visas complètes)

- l'ancienne carte nationale d'identité**
- le document officiel justifiant la modification** (facture, le livret de famille ou le jugement de divorce...)

POUR LES MINEURS

Un justificatif de domicile faisant apparaître les deux noms des parents est nécessaire.

- Si les parents sont séparés ou divorcés** fournir le jugement de divorce ou le document officiel attestant du lieu de résidence principal et de l'exercice de l'autorité parentale.
En cas de garde alternée, fournir les 2 justificatifs de domicile + les 2 pièces d'identité.
- Attention, le mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale** (père, mère, tuteur)
- Si les parents souhaitent faire apparaître un nom d'usage à leur(s) enfant(s)**, le parent absent doit fournir une autorisation manuscrite avec une copie d'une pièce d'identité.

MAIRIE DE GUÉRANDE
LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H00 / 13H30-17H30
SAMEDI MATIN 9H00-12H00
SUR RDV

MAIRIE DE LA BAULE-ESCOUBLAC
LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H30 / 13H30-17H00
SAMEDI MATIN 9H00-12H00
SUR RDV
02.51.75.75.75